

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 25583 - 2022 B 05941 - 918 173 261 - 235 COIFFURE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

LE 06 AOUT 2026

SOUS LE N°

25583

Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

Désignation de l'entreprise		235 COIFFURE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE			
SIRET		9 1 8 1 7 3 2 6 1 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31 12 2024	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	21 542
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	21 542
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	9 500
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	7 444
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	20 214
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	37 159
	Total général (I + II)		110	112	58 700
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132
	Report à nouveau		134		(2 677)
	Résultat de l'exercice		136		2 895
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		1 218
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		18 500
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	5 570	172
	Comptes courants d'associés		173		2 000
	Autres dettes		175		25 850
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		57 482	
Total général (I + II + III)		180		58 700	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 000	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 235 COIFFURE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
					130 466	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	130 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	127 571	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	2 895
Produits financiers (III)		280			294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	2 895
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 895 314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342	
			JEI (44 sexies A)	989		
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138	
		Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A	181	
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
		BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	2 895 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	2 895 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

235 COIFFURE

SASU au capital de 1 000.00 €

Siège social : None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS Créteil — SIREN 918173261 — SIRET 91817326100010

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Exercice clos le 31/12/2024

L'an 2025, le 30 juin 2025, au siège social de la société,

L'associé unique de la société **235 COIFFURE SASU** au capital de 1 000.00 € dont le siège social est situé None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 918173261

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire, en sa qualité de Président, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de **2 894.99 €**.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit **2 894.99 €** de la manière suivante :

— Dotation à la réserve légale (5% du bénéfice art. L232-10 C.Com.) : **10.90 €**

— Report à nouveau du solde : **2 884.09 €**

En conséquence le report à nouveau s'établit à **207.11 € (créiteur)**.

TROISIÈME DÉCISION

Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à IVRY-SUR-SEINE, le 30 juin 2025

Le Président,



Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire